

- ARRETE MUNICIPAL -

Arrêté municipal : n°141/25

Objet : Nettoyage parking de la gare, rue de la gare et rue de la Petite Vitesse
Association ART
Mardi 24 Juin 2025 de 08h00 à 18h00

La Maire de la ville de Roscoff,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle, Livre 1, 4^{ème} partie, sur la signalisation de prescription,

VU la demande de l'ART en date du 13 juin 2025,

Considérant que pour la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : En raison du nettoyage, les emplacements de stationnement situés autour de la gare, rue de la Gare et rue de la Petite Vitesse, seront réservés à l'association ART le **mardi 24 juin de 08h00 à 18h00.**

Article 2 : La circulation devra être maintenue. Le pétitionnaire devra prévoir une signalisation. Il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff et au demandeur.

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
le présent arrêté a été publié
à la Mairie le 19 juin 2025
La Maire,



Roscoff, le 19 juin 2025
La Maire,

